

Déficit de personnels, difficulté d'accès au soin... La situation alarmante des hôpitaux publics du Centre-Val de Loire

Par Arthur Jegou – France TV - Publié le 26/02/2019 à 19:57



© PHILIPPE HUGUEN / AFP

Le CESER a dévoilé ce lundi 25 février un rapport sur la situation des hôpitaux publics de la région. Après s'être rendu dans les centres hospitaliers de Tours, Bourges, Châteauroux, Vierzon ou encore Blois, l'instance dresse un état des lieux inquiétant.

Après un an d'études, le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) vient de publier son rapport sur la situation des hôpitaux publics en région Centre-Val de Loire. Et sa lecture fait froid dans le dos.

Dans sa publication d'une quarantaine de pages adopté à l'unanimité et fruit de 50 auditions et de visites d'hôpitaux publics, le CESER rapporte des "*situations critiques*", un "*déficit généralisés de personnels*" ou encore un "*épuisement chronique*" des agents. Les dysfonctionnements observés, eux, sont "*nombreux*" et doivent "*trouver des solutions à court et moyen termes*".

Après s'être rendu dans les centres hospitaliers de Bourges, de Vierzon, Châteaudun, Châteauroux/Le Blanc, Tours, Blois et l'EPSM d'Orléans et avoir interrogé des directeurs de CHU, la directrice de l'ARS, des élus et plusieurs collectifs, le CESER a tiré plusieurs conclusions. Voici ce qu'il faut retenir :

Difficulté d'accès au soin

C'est le premier constat observé dans ce rapport : "**les difficultés d'accès aux soins sont très importantes en région Centre-Val de Loire**".

Tranchant, le CESER dénonce une "**pénurie médicale de plus en plus criante**", "*un constat en termes de démographie des professionnels de santé très alarmant*" et appelle à "*réfléchir à conventionner des médecins dans les zones sous équipées*".

De plus, le CESER déclare avoir été témoin de **nombreuses situations de rupture du dialogue**. "*Les citoyens, premiers concernés, expriment le sentiment de ne plus être écoutés*".

Le comité en arrive à sa première conclusion : l'"**une des priorités doit être de rétablir l'égalité d'accès au soin et de remettre l'humain au coeur des dispositifs**".

L'instance propose :

- L'élaboration d'un plan d'urgence régional de retour à la moyenne nationale en termes d'offre de soins sur l'ensemble du territoire régional (temps d'accès, nombre de praticiens...)
- L'amendement du PRS2 pour prendre en compte la réalité territoriale et dépasser les périmètres géographiques institutionnels

Elle ajoute que la "**notion de proximité doit être effective et dépasser la dimension purement administrative des sectorisations régionales**". En d'autres termes : permettre un accès rapide à une offre de soins sécurisée.

Pour illustrer son propos, le CESER prend l'exemple d'un fait souligné depuis plus d'un an par le collectif Cpasdemainlaveille, qui lutte contre la fermeture de la maternité du Blanc : les femmes doivent faire une heure de route pour aller accoucher.

Déficit de personnels permanents

Deuxième constat : le Centre-Val de Loire est une région en "*situation générale de pénurie de personnels médicaux*". De cette conjoncture découle un "*cercle vicieux*" de course à l'acte avec toujours plus de travail pour le personnel.

Qui lui entraîne un épuisement chronique ainsi qu'un absentéisme de plus en plus important à l'origine d'une surcharge supplémentaire de travail pour les agents présents.

Au bout du compte, il existe au quotidien une véritable "*(dé)organisation interne des hôpitaux avec notamment la mise en place d'une sorte polyvalence des agents 'faisant fonction ou office de' (sages-femmes, aides-soignants, infirmiers..)*".

Sur ce point, le CESER propose :

- De pourvoir les postes médicaux et paramédicaux vacants par le recrutement de personnels qualifiés sous statut publique en fonction des besoins
- D'optimiser l'utilisation des compétences des agents qualifiés, diminuer les contraintes administratives pour les soignants, facilitant les conditions d'exercice qui libèrent du temps de soins
- De reconnaître et valoriser la qualification des personnels et les pratiques avancées

Améliorer la formation

Sur le plus long terme, la formation des étudiants en médecine est déterminante pour palier le sous-effectif des centres hospitaliers.

Pour les auteurs du document, il est "*impératif de former 350 à 400 médecins par an*" et d'établir un dialogue avec les facultés et autres lieux d'études. La liberté d'installation des étudiants est aussi jugée importante.

Les suggestions du CESER :

- Déployer l'UFR de Médecine de Tours sur le campus hospitalier, universitaire et de recherche d'Orléans, permettant de former 100 à 150 médecins supplémentaires par an.
- Articuler, stabiliser et promouvoir les complémentarités du CHU et du CHRO pour développer la recherche, les formations médicales et leur universitarisation.

Révision de la gouvernance

Enfin, le CESER préconise de réformer la gouvernance du système de santé en région. Il faudrait par conséquent "*organiser des états généraux de la santé, pour clarifier les enjeux optimiser la coordination de l'ensemble des acteurs sur le territoire régional*".

De plus, "*l'urgence est à la révision du PRS2*", écrit le CESER, qui avait déjà rendu un avis défavorable à ce plan en avril 2018.

Les mesures suggérées par le CESER :

- Evaluation des Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)
- Inclusion de l'ensemble de professionnels et des structures de santé dans la construction de réseaux de santé (vers le Groupement de Santé de Territoire)

- Amendement du PRS2 pour prendre en compte la réalité territoriale et répondre aux besoins des populations des bassins de vie concernés, notamment quant aux coopérations interrégionales.

La CFDT et FO se sont réjouies des conclusions de l'étude en saluant "*le travail très approfondi qui a été accompli*" et "*la qualité du rapport*" présenté. Tout comme la CGT, qui avait été à l'origine de la saisine du CESER sur le sujet, en avril 2018, en lançant une pétition contre le plan régional de santé 2e génération (PRS2). Cette dernière avait récolté "*prêt de 60000*" signatures selon la CGT.

Informations pratiques

Le règlement intérieur du CESER : adopté fin 2017, il prévoit que lorsqu'une pétition présente au moins 4 000 signataires répartis sur l'ensemble du territoire régional, le mandataire unique de la pétition peut la soumettre au Président du CESER pour qu'il la présente en Bureau. Ce dernier apprécie ensuite la recevabilité de la pétition et décide de la suite à donner à la sollicitation.

Comment le CESER a procédé pour réaliser son rapport :

"Le bureau du CESER a donc décidé de créer un groupe de travail ad hoc constitué de 12 conseillers pour mener à bien la réflexion. Dans ce cadre, le groupe a souhaité auditionner un grand nombre d'acteurs, représentants des institutions, élus, usagers, salariés, étudiants, praticiens, directions d'établissement..."

"Pour délimiter le champ de l'étude, le groupe de travail a proposé au Bureau du CESER de le circonscrire à l'analyse de la situation des hôpitaux publics en région Centre-Val de Loire, sans prendre en compte la problématique particulière des EHPAD et en considérant la médecine de ville et l'hospitalisation privée sous le seul aspect de leurs rapports avec l'hôpital public. En revanche, La psychiatrie, dont l'urgence de la situation est aussi prégnante, a fait l'objet d'un focus particulier."

Composition du groupe de travail

Président du groupe de travail : Monsieur Éric CHEVÉE,

Rapporteur du groupe de travail : Monsieur Dominique SACHER

Membres :

- Pierre ALLORANT, représentant des universités,
 - Aïcha BANIAN, représentante de l'union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM),
 - François BARDOT, représentant de la FSU,
 - Jean-Claude BOURQUIN, représentant de l'UFC-Que choisir,
 - Éric CHEVÉE, représentant de la CPME,
 - Pierre CHEZALVIEL, représentant du MEDEF,
 - Florie GAETA, représentante de la CGT,
 - Sarah HOARAU, représentante de la FAGE,
 - Hubert JOUOT, représentant de l'union régionale des affaires familiales (URAF),
 - Julien REY, représentant de la CFDT,
 - Dominique SACHER, représentant de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)
 - Jean-Paul VINCENT, représentant de FO.
- Chargé de mission : Monsieur Cédric COURBARIEN